

Compte-rendu du conseil d'UFR du 29 Août 2019

Membres présents non votants :

Yannick VANPOULLE (YV) : directeur et président du conseil
Francine MORISSE : directrice administrative

Membres présents votants :

Guillaume BODET, Emmanuelle CANET-SOULAS, Claude CHIOCCI, Patrick FARGIER, Bruno FEUTRIER, Emma GUILLET-DESCAS, Pierre LORCA, Virginie PILLAT, Perrine MARIEL, David OLIVIERI, François BLANCHARDON, GARCIA Marine.

Avaient donné procuration:

Aymeric GUILLOT à Emmanuelle CANET-SOULAS
Guillaume MARTINENT à Emma GUILLET-DESCAS
Christian LEVARLET à Pierre LORCA

Secrétaire de séance : Florence LARA, secrétaire de direction

Quorum atteint : 15 votants

CR du conseil du 13 juin 2019 : le conseil approuve le compte rendu avec 1 abstention.

PARTIE A

- DRJSCS : Présentation de la nouvelle gouvernance du sport et réforme de l'organisation territoriale de l'Etat.
- Présentation du comité de pilotage et orientations politiques du département APA-S.
- Campagne d'emploi des enseignants second degré.

PARTIE B

- Présentation du calendrier réunions STAPS 2019-2020
- Présentation du calendrier des formations (préparation quinquennal)
- BDE : Présentation de l'organisation de la journée « t'es pas mon genre » le cadre du mois de la mixité.

PARTIE C : ajout à l'ordre du jour du bilan de la venue de la présidence de Lyon1 à l'UFR STAPS

PARTIE A

- **DRJSCS : Présentation de la nouvelle gouvernance du sport et réforme de l'organisation territoriale de l'Etat.**

Bernard FEUTRIER de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) fait une présentation de la nouvelle gouvernance du sport et de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat.

- La réforme de la DRJSCS s'inscrit dans le plan "CAP 2022" chargé de réfléchir à une réforme des missions de l'Etat.

En juin 2020 (ou 2021), la DRJSCS devrait être réorganisée avec la partie jeunesse et sport qui rejoindra le Rectorat dans une Délégation Académique, et la partie cohésion sociale qui fusionnera avec la DIRRECTE.

Les missions concernant le sport de haut niveaux seront transférées au CREPS et les missions de délivrance des diplômes seront transférées au Rectorat (division des examens et concours).

- La nouvelle gouvernance du sport va se concrétiser par la délégation d'une partie des missions du ministère du sport à une agence nationale du sport dans 2 domaines : les sportifs de haut niveau et le développement de la pratique sportive.

Cette agence nationale du sport est un groupement d'intérêt public avec une gouvernance partagée et les moyens de l'Etat, les décisions seront prises comme suit : 30% par l'Etat, 30% par le comité sportif, 30% par les comités territoriales et 10% par le monde économique.

Au niveau régional, il s'agirait de mettre en place une conférence régionale du sport avec un guichet unique avec les collectivités territoriales, mais tout cela reste encore flou.

Le CNDS est transféré à cette agence du sport et ce seront les fédérations qui vont instruire les demandes de subventions et répartir les crédits d'état.

- Rénovation du mode de gestion des conseillers techniques

Il y a eu le risque de perdre le statut de fonctionnaire dans le cadre d'un détachement d'office. Disposition qui a été retirée avec une solution moratoire jusqu'à 2024.

Les conseillers seraient placés sous l'autorité du DTN.

- La proportionnalité réglementaire de la profession d'éducateur sportif est également à l'étude avec la volonté de simplifier la réglementation et notamment de limiter le nombre de professions réglementées.

Un échange s'en suis avec le conseil.

Une inquiétude est mise en avant concernant l'absence de contrôle sur les diplômes d'états, en effet, comme il est dit plus haut, la proportionnalité des réglementations risque d'entraîner une déréglementation des professions, Il est alors demandé ce qu'il en est pour l'encadrement des enfants. Ceci devrait faire l'objet d'un traitement différent et d'une réglementation plus souple, le sujet est encore en discussion.

Au niveau des BAC PRO, des BTS, des diplômes universitaires des métiers du sport, il est demandé s'il est envisagé de relier l'agence nationale du sport et la fédération Sport pour tous.

A ce niveau-là, il est précisé que les fédérations pourront trouver leur place au sein de l'agence.

Concernant les ressources du CREPS dans ce transfert de compétences, il y a la crainte qu'ils puissent être jugés et partis dans certaines régions puisqu'ils devront contrôler et répartir les fonds entre les protagonistes, dont les pôles dont ils ont la charge.

Il est précisé que les agents en charges de ces missions actuellement dans les DR pourraient être rattachés au CREPS pour les gérer.

Cette réorganisation non finalisée soulève encore beaucoup de questions, notamment sur la gestion des ressources pour les CREPS, la responsabilité accrue des fédérations et les risques de clivage entre les pratiques sportives de haut niveau et les autres formes de pratique notamment du sport pour tous.

- **Présentation du comité de pilotage et orientations politiques du département APA-S.**

Présentation du document de travail

Le comité de pilotage se composerait des secteurs suivants :

- Acteurs institutionnels et locaux
- Secteur sanitaire

- Secteur Médico-social
- Secteur Sportif et fédéral
- Professionnels et/ou ancien étudiants
- Représentant des usagers

Le conseil demande au département APA-S de réduire le nombre de personnes par secteur représenté en sélectionnant les acteurs majeurs du COPIL et en associant le monde médical avec les 3 fédérations hospitalières :

- La Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés (FEHAP)
- La Fédération Hospitalière Privée (FHP)
- La Fédération Hospitalière de France (FHF)

Ainsi que l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) et les représentants syndicaux.

Il demande à cibler les objectifs des missions en s'attachant à l'adéquation entre la formation et les besoins de la professionnalisation.

Le conseil demande également de bien préciser les missions de ce comité de pilotage et prévoir une coordination à deux niveaux : opérationnel et politique. De même il s'agira d'organiser un fonctionnement avec des commissions de travail et de bien vérifier l'adéquation entre la formation et les besoins de la professionnalisation.

L'ensemble des demandes ont été transmis au département APA-S.

• Campagne d'emploi des enseignants du second degré

1) Demande de maintien du poste de Jean-Marc Villalard suite à départ en retraite en Septembre 2019

Il s'agit de recruter un enseignant pérenne pour assurer le développement DEUST AGAPSC parcours Animation qui constitue une diversification fondamentale de nos voies de professionnalisation et répond à un besoin de la branche sport comme de la branche animation

Profil : Enseignement des activités physiques sportives et culturelles dans les structures socio-éducatives et culturelles. Responsabilité de la formation professionnelle DEUST Animation.

2) Suite départ en retraite de Alain DAUTRICHE qui sera effectif en Juillet 2020 :

Le support de son poste est actuellement partagé à mi-temps entre l'UFR STAPS et le SUAPS.

Au regard du calendrier spécifique du DEUST AGAPSC parcours Activités de Pleine Nature (APN), dont il a la responsabilité, DEUST, qui se fait en alternance, et qui fonctionne à l'année et en décalage avec le calendrier classique (de novembre à novembre pour la 2ème année), M DAUTRICHE assure l'équivalent d'un temps plein sur la composante STAPS et presque un temps complet au SUAPS.

Il porte en STAPS tout le DEUST AGAPSC parcours Activités de Pleine Nature et Il assure par ailleurs des cours en L2 STAPS.

Au niveau du SUAPS, il assure les cours de tennis, ski et sports collectifs.

Le conseil émet 2 propositions :

- 1- Demande de transformation de son mi-temps actuel (STAPS-SUAPS) en poste à temps complet à l'UFR STAPS

Profil : Enseignement des activités physiques de pleine nature, spécialités ski, voile, moyenne montagne, dans les structures privées et socio-éducatives. Responsabilité de la formation professionnelle DEUST APN.

A défaut de la création d'un poste à temps complet pour la composante STAPS

- 2- Demande de maintien de la situation actuelle du poste partagé UFR STAPS et SUAPS continuant la coordination et les enseignements du DEUST AGAPSC, parcours APN à l'UFR STAPS

Profil : Enseignement des activités physiques de pleine nature -voile, ski - et des activités collectives et duelles.

Pour information, Le conseil annonce qu'au départ en retraite d'Alain DAUTRICHE, c'est Bertrand MOTTET qui devrait prendre la responsabilité du DEUST APN.

3) Demande de création d'un poste second degré Sciences de gestion - socio management

Cette demande correspond à des besoins pérennes puisqu'ils seront en augmentation automatique dès l'année prochaine du fait de l'augmentation des capacités d'accueil en L1, de l'amélioration des taux de réussite et du développement des formations professionnelles créés l'an passé.

Les prochaines maquettes au regard des nouvelles fiches RNCP de licence, de DEUST et de master impliquent d'augmenter les enseignements en management, en gestion et en développement de structures dans les formations spécifiques Management, mais aussi dans les formations APAS, Activités Physiques Adaptées et Santé, les formations en Entraînements Sportifs ainsi que dans les formations en EM, éducation et motricité.

4) Demande d'un enseignant contractuel mi-temps pour la campagne d'octobre

Nous prévoyons de pouvoir ce poste et de créer, en collaboration avec le CROS, comité régional olympique et sportif, un poste qui serait à mi-temps employé par le Comité Régional Olympique et Sportif en développement et aide aux clubs sportifs et à mi-temps à l'UFR STAPS chargé du développement en direction des partenaires professionnels que sont le CROS et les clubs sportifs et des enseignements dans les formations en Management en direction des clubs

Profil : enseignant contractuel mi-temps (enseignement et développement) partagé avec le CROS (comité régional olympique et sportif)

VOTE : Adopté à l'unanimité. Le document sera présenté au conseil de l'université.

PARTIE B

- Présentation du calendrier réunions / A.G / événements STAPS 2019-2020
- Présentation du calendrier des formations (préparation quinquennal)
- BDE : Présentation de l'organisation de la journée « t'es pas mon genre » le cadre du mois de la mixité. Le projet est actuellement en attente car le FSDIE ne se réunira que le 17 octobre pour étudier les différents projets et l'obtention d'une éventuelle aide.

Partie B : adopté à l'unanimité

PARTIE C : ajout à l'ordre du jour du bilan de la venue de la présidence de Lyon1 à l'UFR STAPS

Les avis sont mitigés entre l'impression de certains qui pensent que la gouvernance a assoupli ses positions et ceux qui pensent que ce n'est qu'un affichage.

Suite au départ de L'INSA il semblerait qu'il ait été décidé d'assouplir la mise en place du 1^{er} cycle avec la possibilité, pour chaque PFR, de faire le choix de ne pas intégrer ses formations dans le 1er cycle global et de les garder en gestion interne au PFR.

Le 1^{er} cycle a été présenté comme un « outil ». Il conserve cependant un directeur nommé avec des moyens propres, etc... et avec une approche disciplinaire et non par compétence.

Sur la nomination des directeurs de PFR, il est par contre certain que la ligne de la nomination par le président demeure.

Fin conseil : 19h45

